

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 décembre 2022 à 16 h 00

Commune déléquée de VIRE

Éducation

28. Renouvellement de la convention avec la CAF pour le financement du CLAS 2022-2023

Cindy COIGNARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) vise à

- Apporter un soutien aux leçons en complément de l'école (et hors temps de l'école aux enfants du CP au CM2).
- Renforcer l'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants,
- Permettre aux enfants et parent associés de s'ouvrir à de nouvelles opportunités sociales, culturelles, sportives, de loisirs...

Il s'effectue les mardis et les vendredis de l'horaire de fin de classe jusqu'à 18h00 avec deux animateurs par groupe en période scolaires sur les écoles suivantes :

- Pierre Mendes France (1 groupe de 8 élèves),
- André Malraux (1 groupe de 8 élèves), -
- Castel (1 groupe de 8 élèves),
- Jean Moulin (1 groupe de 8 élèves),

L'organisation privilégie :

- le soutien scolaire le mardi,
- et l'implication des parents avec les enfants sur des projets divers avec ou sans intervenant les vendredis.

Il s'adresse à des enfants et des familles ciblées ayant été repérés sur une notion de besoins en lien avec les écoles mais attestant aussi de la volonté des familles de s'impliquer.

A partir de la rentrée de septembre 2022, le dispositif est rattaché au centre social C Lemaître ce qui va permettre de renforcer le travail et les passerelles avec les familles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221226-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022 Affichage : 29/12/2022 Délibération n°2022/12/26/28 du 26 décembre 2022 à 16 h 00





Considérant l'avis favorable de la Commission « Education » du 19 Octobre 2022 et du Bureau Municipal du 07 Décembre 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle CLAS 2022-2023 associant la Caf du Calvados. Elle permet un cofinancement de ces actions (avec un prorata de la MSA qui est attribuée systématiquement via la convention CAF).
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unani	Dont pouvoirs	
Votants	36	3
Vote Pour	36	3
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE.

Dimitri RENAULT



· REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 3

Nombre de membres absents: 9

Le 26 Décembre à 16 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Décembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Décembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

Faute de quorum, le Conseil Municipal prévu le 19 Décembre 2022 a été reporté au Lundi 26 Décembre 2022 et peut délibérer valablement sans condition de quorum dans le cadre de l'article L 2121-17 du C.G.C.T.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	X			
DESMOTTES Nicole	文			
MARY Gérard	X			
ROSSI Annië	X			
GOETHALS Corentin	X			
MADELAINE Catherine	X			
MALOISEL Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	, X			
PICOT Régis		X		
OLLIVIER Valérie			X	
VELANY Guy	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
BAZIN Lucien	X			
MOREL Marie-Odile	X			
DROULLON Joël	X			
léception - Ministère de l'Intérieur RUBBES Martine 0176-20221226-28-DE	X			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Affichage: 29/12/2022

Délibération n°2022/12/26/28 du 26 décembre 2022 à 16 h 00



CHÉNEL Fernand	X			
LE DRÉAU Nathalie		X		
DUMONT Eric	X			
COIGNARD Cindy	X			
MALLÉON Philippe		X		Marie Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine			X	
LELARGE Michel	X			
MAINCENT Lyliane			X	
RENAULT Dimitri	X			
FOUBERT Françoise	X			
GOSSMANN Patrick	. 🗷			
BLANC Meiggle			X	
LEFEBVRE Yoann	X			
VIGIER Maud			X	
COURTEILLE Jacques		×		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie			X	
BINET Samuel	X		^	
BEDEL Sandra			X	
MARTIN Pascal	X			
PIGAULT Jane			X	
COUASNON Serge	X			
DUVAUX Maryse	X			
DUBOURGUAIS Roselyne			X	
FAUDET Olivier	X	i Ba		
RENAULT Régine	X			
TOULUCH Jean-Claude		X		Serge COUASNON
LABROUSSE Sabrina	X			
LEVERRIER Rosine	X			
GELEZ Sylvie	X			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221226-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022 Affichage : 29/12/2022 Délibération n°2022/12/26/28 du 26 décembre 2022 à 16 h 00